

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à salle Saint-Antoine-Daniel le lundi 8 juillet 2024, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

90, chemin Auclair (lots 5 134 743 et 5 136 127 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- La construction d'un garage détaché sur le lot en deuxième rangé à une distance de 6.31 mètres de la ligne avant et à une distance de 1.6 mètres de la ligne arrière alors que la grille des usages et des spécification du règlement de zonage numéro 69-07, pour la zone forestière récréotouristique FORéc 9, prescrit une distance minimale de 9.1 mètres de la ligne avant et une distance minimale de 2 mètres de la ligne arrière.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 5 juillet 2024, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 21 juin 2024.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin